

# la lettre

## DE CATHERINE MORIN-DESAILLY

SÉNATEUR DE LA SEINE-MARITIME



### ÉDITORIAL

Il y a tout juste un an, je rejoignais le Palais du Luxembourg en tant que parlementaire de la Seine-Maritime. Cette année a été une année de découverte : du fonctionnement d'une assemblée législative et du travail de législateur. D'emblée, honorant la confiance des grands électeurs, j'ai souhaité m'investir dans le travail parlementaire et prendre part au débat public dès le mois de novembre avec l'examen du projet de loi de finances pour 2005. Cette année a également été dense de par une activité législative intense mais aussi de par la diversité des questions abordées : culture, éducation, égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, loi sur l'eau, loi sur les territoires ruraux....

En cette rentrée parlementaire, je souhaite pouvoir réfléchir avec vous au projet de loi d'orientation sur la recherche qui viendra en discussion au Parlement dans les prochaines semaines. Promis pour la fin de l'année 2004 après le mouvement des chercheurs, ce texte, plusieurs fois différé, est essentiel.

#### *Une politique de recherche à redéfinir*

Redéfinir notre politique de recherche est indispensable car elle détermine en grande partie notre avenir et notre place dans la compétition mondiale. Avec la mobilisation des chercheurs, nous avons pris conscience du retard de notre politique de recherche : la France ne consacre que 2,2 % de son PIB à la recherche et au

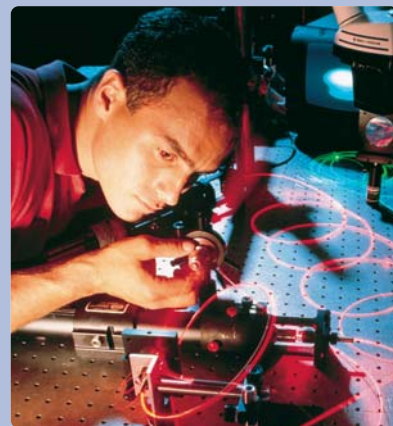
### RECHERCHE : UNE PRIORITE NATIONALE

développement, très en deçà de nos partenaires occidentaux ; ainsi, les seuls Etats-Unis concentrent entre leurs mains 37 % de la dépense mondiale dans le domaine de la recherche et du développement grâce à des investissements publics et privés continus et massifs. En comparaison, la recherche française se caractérise par des moyens budgétaires nettement insuffisants pour les centres de recherche publics, la faiblesse des financeurs privés et des universités aux budgets ridicules comparés à ceux des universités étrangères. Les palmarès internationaux où les universités françaises arrivent loin derrière leurs concurrentes américaines et anglaises traduisent l'absence de visibilité internationale de notre enseignement supérieur, émietté et divisé entre grandes écoles et universités, la coupure entre organismes de recherche et universités et la faiblesse des liens avec les entreprises. Ce sont donc l'architecture même de l'édifice et son mode de fonctionnement qui ne sont plus adaptés aux défis actuels.

#### *Une économie de la connaissance plus compétitive*

Afin de donner à la France les moyens de soutenir efficacement la compétition internationale qui, désormais, met en concurrence des économies du savoir, La loi doit faire de la recherche et de l'innovation une priorité nationale. Avec nos partenaires européens et conformément aux engagements de Lisbonne en 2000 et de ceux de Barcelone en 2002, nous devons faire de l'économie européenne l'économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique du monde, condition d'une croissance économique durable sur le continent. C'est aussi un enjeu et un défi pour notre région, sous-développée scientifique-

ment et marquée par une recherche publique particulièrement limitée, comme viennent de le rappeler les difficultés de l'université de Rouen lors de cette rentrée.



#### *Des choix budgétaires nécessaires*

L'objectif des 3 % du PIB d'ici 2010 semble être un minimum puisqu'il faudrait consacrer 6 % de notre PIB sur plusieurs années pour être au niveau des Etats-Unis. Au-delà, il s'agit également de faire évoluer les structures, par exemple, en donnant plus d'autonomie aux universités, affirmer l'importance de la recherche universitaire et favoriser les synergies entre organismes, universités et grandes écoles en favorisant la constitution de pôles de recherche compétitifs sur le plan international. C'est aussi l'occasion de renforcer l'attractivité des carrières scientifiques afin de limiter la fuite des cerveaux. Ce n'est qu'à ces conditions que la France conservera sa place dans le concert des grandes nations scientifiques.

CATHERINE MORIN-DESAILLY  
Sénateur de la Seine-Maritime



## GESTION DÉCENTRALISÉE DU RMI

Au nom de l'Observatoire de la décentralisation, son vice-président Michel Mercier, Président du groupe UDF, a rendu son rapport relatif à la décentralisation du RMI. Celui-ci souligne que l'année 2004 fait apparaître un déficit d'environ 430 millions d'€ dû à la progression du nombre de "RMIstes" alors que le financement - une fraction de la taxe intérieure sur les produits pétroliers - a stagné. Pour éviter cette situation, l'Observatoire propose que l'année de référence pour la fraction de TIPP transférée soit l'année 2004 et que le RMI soit financé par des ressources plus dynamiques. Enfin, afin de résoudre les difficultés d'organisation de la gestion du RMI, Michel Mercier propose de confier la pleine responsabilité du RMI aux départements, de dépasser une décentralisation "de guichet" et d'associer plus étroitement les collectivités locales aux décisions nationales.

# Régulation postale

Lors de l'examen du projet de loi pour la régulation des activités postales, le groupe UC-UDF s'est préoccupé du maintien de l'accès aux services postaux en milieu rural. Le texte, issu de la navette parlementaire, consacre désormais la mission de La Poste en matière d'aménagement du territoire et lui donne de nouveaux outils - par la création d'une Banque Postale - pour être plus compétitive.

### POUR LES USAGERS : LE MAINTIEN DE LA PRÉSENCE POSTALE SUR TOUT LE TERRITOIRE

- La consécration dans la loi du "service universel postal", financé par un fonds de compensation, qui garantit la distribution des correspondances et des colis postaux en tout point du territoire 6 jours sur 7.
- La garantie d'un accès au service postal : 90 % de la population doit se situer à moins de 5 km et 20 min du plus proche point de contact postal. Un fonds postal national de péréquation territoriale est créé afin de financer cette présence postale, spécialement en

zone de revitalisation rurale et zone urbaine sensible. Il sera notamment alimenté par l'abattement de fiscalité locale dont bénéficie la Poste.

### POUR LES ÉLUS LOCAUX : PLUS DE CONCERTATION EN MATIÈRE D'IMPLANTATION POSTALE

- Le groupe centriste a fait adopter, en deuxième lecture, une disposition qui associe plus étroitement les représentants des élus locaux à la gestion de ce fonds postal national de péréquation territoriale.
- Les sénateurs centristes seront attentifs au fait que ce fonds soit suffisamment abondé pour assurer sa pérennité et son efficacité.



## Mise en œuvre et financement du plan de Cohésion sociale

Catherine Morin-Desailly a interrogé le gouvernement sur les difficultés de financement de divers dispositifs du plan de Cohésion sociale. Ainsi, elle a demandé au ministre de l'Emploi et de la Cohésion sociale d'être attentif à ce que les contrats d'avenir et les contrats d'accompagnement dans l'emploi bénéficient de financements suffisants. Elle l'a également alerté sur la situation financière difficile des associations d'accueil et de réinsertion sociale ainsi que celle des Ateliers de Pédagogie Personnalisée qui jouent un rôle majeur pour l'insertion professionnelle des publics les plus éloignés du monde du travail. Cependant, pour atteindre les objectifs de la loi de cohésion sociale en matière d'emploi, il faudra un effort de solidarité nationale de toutes les collectivités. Les régions, qui sont compétentes en matière de formation et accompagnent à ce titre la mise en œuvre des contrats d'avenir, et les départements doivent accepter de financer la part résiduelle à charge pour les associations de réinsertion.

# Un groupe investi en faveur du respect de l'environnement

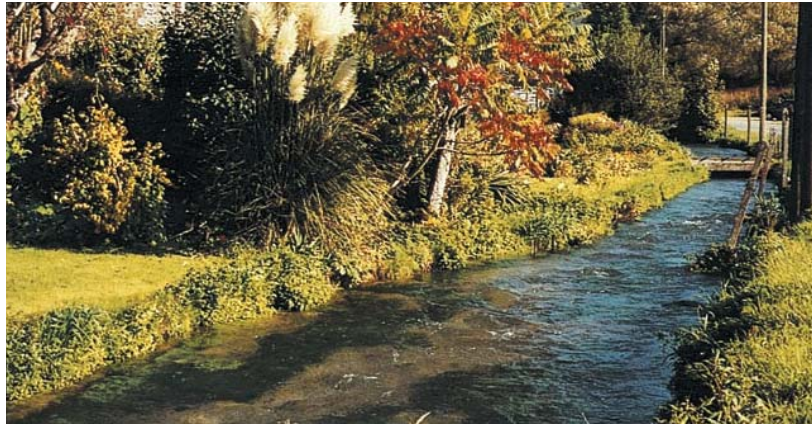
## INTERCOMMUNALITÉ - ORDURES MÉNAGÈRES

Sur proposition du groupe UC-UDF, le Sénat a clarifié les questions liées à la mise en place de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) dans les intercommunalités.

D'une part, pendant 10 ans – au lieu de 5 – les taux de la TEOM resteront différenciés par communes membre d'un EPCI. D'autre part, le Sénat propose d'autoriser les communes et EPCI à plafonner les valeurs locatives servant d'assiette à la TEOM, afin d'éviter des augmentations de taxe sans lien avec la qualité du service rendu, mais nécessités par l'harmonisation des taux sur le périmètre intercommunal. Enfin, le Sénat confirme la possibilité, déjà prévue par la loi de finances pour 2004, d'un zonage de la taxe en fonction du niveau de service rendu.

## AVENIR DE LA FORÊT

Catherine Morin-Desailly s'est inquiétée, auprès du ministre de l'Agriculture, de la remise en cause de la loi forestière de 2001 qui avait élevée l'action en faveur de la forêt au rang de priorité nationale. Le gouvernement a, en effet, décidé d'abandonner le plan de création de 89 ingénieurs et techniciens forestiers (33 postes ont déjà été créés) indispensables à la mise en place des centres régionaux de la propriété forestière, qui ont pour mission d'animer et de développer la forêt privée, notamment par la mise en place des documents de gestion durable. Cette décision remet donc en cause le programme de développement de la forêt privée, dont le potentiel économique et environnemental est grand, et alors que le bois est un matériau écologique qui fait l'objet d'un usage de plus en plus diversifié et que la forêt participe à la préservation de la biodiversité.



## EAU ET MILIEUX AQUATIQUES

Transposant la directive européenne du 23 octobre 2000 établissant un cadre pour une politique commune de l'eau, les objectifs du projet de loi sur l'eau et les milieux aquatiques sont de :

- réformer l'organisation institutionnelle, en particulier les agences de l'eau ;
- lutter contre les pollutions diffuses ;

- reconquérir la qualité écologique des cours d'eau ;
- renforcer la gestion locale et concertée de la ressource en eau ;
- simplifier et renforcer la police de l'eau
- donner des outils nouveaux aux maires pour gérer les services publics de l'eau et de l'assainissement ;
- réformer l'organisation de la pêche.

Le groupe UC-UDF a voté pour le projet de loi après avoir proposé et fait adopter plusieurs amendements importants :

- la possibilité de créer des ressources nouvelles en eau notamment des lacs ;
- la limitation des catégories d'agents assermentés habilités à effectuer les contrôles d'utilisation des produits phytosanitaires ;
- une plus grande protection des sols et des eaux en prévoyant que l'épandage des boues de curages sur les terrains ne doit pas être incompatible avec ces objectifs ;
- la participation des agents territoriaux aux commissions compétentes pour les délégations de service public, participation qui jusque là entraînait l'annulation de la délégation ;
- l'amélioration du dispositif de Fonds Départemental pour l'Alimentation en Eau et Assainissement.

## Energie

Lors de l'examen du projet de loi d'orientation pour l'énergie, les sénateurs centristes ont obtenu du gouvernement de :

- soutenir un développement équilibré du biodiesel et de l'éthanol ;
- soumettre le bâtiment, deuxième source d'émission de gaz à effet de serre, à une réglementation "écologique" : le recours aux normes de 2005, qui tiennent compte des énergies renouvelables, contribuera à diviser par 4 l'émission des gaz à effet de serre d'ici 2050 ;
- faire de l'éolien une énergie de proximité, accessible à tous : le Sénat a

supprimé toute référence chiffrée à un seuil ou à un plafond de puissance permettant de bénéficier de l'obligation d'achat. Les amendements centristes ont également introduit l'intercommunalité dans la procédure de définition des zones de développement de l'éolien et assuré une cohérence entre les zones de développement de l'éolien et les schémas régionaux éoliens, lorsque ceux-ci existent. Le dispositif ainsi retenu par le Sénat permet de concilier le recours à cette source d'énergie renouvelable et le respect de l'environnement, en particulier paysager.



# Avenir de l'école : Catherine Morin-Desailly regrette le manque d'ambition de la "loi Fillon"

Intervenant pour le groupe UDF sur le projet de loi d'orientation pour l'avenir de l'école, Catherine Morin-Desailly a déploré le manque d'audace du texte face aux défis que l'école aura à relever dans les années à venir. Elle s'est félicitée des avancées du projet de loi "Fillon", notamment la mise en place d'un **socle commun de connaissances et de compétences indispensables** définissant une culture commune pour tous les élèves à l'issue de leur scolarité obligatoire ainsi que la généralisation des dispositi-

tifs de suivi individualisé des élèves avec le **parcours personnalisé de réussite scolaire** pour lutter contre l'échec scolaire. Mais, elle a regretté que la réforme soit en retrait au regard des conclusions de la commission présidée par Claude Thélot. Loin d'être la grande loi sur l'école annoncée par le Président de la République, la "réforme Fillon" reste très en deçà des attentes et des enjeux. Ainsi, plusieurs sujets importants ont-ils été ignorés : la petite enfance, le périscolaire, la formation continue des enseignants. Aucune réflexion sur l'évolution, l'adaptation et l'attractivité du métier d'enseignant n'a été entreprise alors que la moitié des enseignants va partir à la retraite dans les prochaines années ; aucune mesure afin de mieux recruter et mieux préparer les futurs enseignants à leur métier ; absence également de mesures fortes en faveur des zones d'éducation prio-

ritaire alors que les élèves y connaissent le plus fort taux d'échec scolaire. C'est pourquoi, elle a souhaité améliorer le texte en proposant plusieurs amendements, et suite à leur rejet, elle s'est abstenue.



## LES AMENDEMENTS DÉFENDUS PAR CATHERINE MORIN-DESAILLY VISAIENT À :

- enrichir le socle commun des connaissances et compétences indispensables ;
- garantir la présence d'une infirmière dans chaque établissement scolaire et d'un médecin scolaire par seuil de 3000 élèves (adopté par le Sénat) ;
- intégrer l'éducation artistique et culturelle au socle commun des connaissances ;
- améliorer la formation initiale et continue des enseignants ;
- favoriser l'expérimentation de pédagogies innovantes dans les zones d'éducation prioritaire (ZEP) (adopté par le Sénat) ;



Le "rapport Thélot"

ritaire alors que les élèves y connaissent le plus fort taux d'échec scolaire. C'est pourquoi, elle a souhaité améliorer le texte en proposant plusieurs amendements, et suite à leur rejet, elle s'est abstenue.

## AVENIR DES PUPILLES DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC

Dans une question écrite, Catherine Morin-Desailly a attiré l'attention du ministre de l'Éducation nationale sur la possible réduction de la subvention ministérielle allouée aux associations départementales des Pupilles de l'enseignement public. S'il se confirmait que cette subvention était réduite, ce sont l'ensemble des actions éducatives et pédagogiques, notamment de soutien scolaire, des Pupilles de l'enseignement public qui serait remis en cause. Elle s'étonne ainsi que le gouvernement envisage de baisser le financement de cette association alors que de nouveaux besoins se manifestent pour les élèves en situation sociale difficile et que les phénomènes de pauvreté et d'exclusion progressent.

## Rencontre avec les élèves de l'école élémentaire des Portes de la Forêt de Bois-Guillaume, lundi 4 avril 2005



"Pourquoi aimez-vous ce métier ? Y a-t-il les mêmes lois dans tous les départements ? Quelles mesures proposez-vous pour lutter contre la violence à l'école ?..." Répondant à l'invitation de la classe de CM1 de Mlle Gob, participant à un concours organisé par le journal "Mon Quotidien" sur la fonction de parlementaire, Catherine Morin-Desailly s'est prêtée au jeu des questions-réponses de ces journalistes en herbe. Les questions de Constance, de Léa, de Geoffroy et des autres élèves ont été plus pertinentes les unes que les autres et empruntées d'une vive curiosité pour la vie publique.

# Projet de loi sur l'égalité salariale entre les hommes et les femmes : Catherine Morin-Desailly le juge trop timide



## Pourquoi êtes-vous intervenue sur ce projet de loi ?

En tant que femme bien sûr, je suis particulièrement attentive à la parité en général et à la parité professionnelle en particulier. C'est pourquoi j'ai voulu intervenir sur ce projet de loi même si je suis convaincue que l'égalité professionnelle ne doit être la seule affaire des femmes et qu'elle ne doit pas s'arrêter à l'égalité salariale.

## Quels en sont les objectifs ?

Ils sont au nombre de quatre :

- réduire les écarts de salaire entre les hommes et les femmes stagnant depuis quelques années malgré les dispositifs existants. La loi fixe ainsi un objectif de résultat : réduire en 5 ans (d'ici 2010) les écarts de rémunération entre les hommes et les femmes ;
- concilier activité professionnelle et parentalité ;
- promouvoir l'accès des femmes à des instances délibératives et juridictionnelles ;
- améliorer l'accès des jeunes filles et des femmes à l'apprentissage et à l'offre de formation professionnelle initiale et continue.

## Ce projet de loi vous paraît-il satisfaisant pour remédier aux inégalités salariales dont sont aujourd'hui victimes les femmes ?

Ce texte permet de faire avancer la cause des femmes. Néanmoins il était largement perfectible comme je l'ai souligné lors de mon intervention en séance publique. Ainsi, nous aurions dû aller plus loin en prévoyant un mécanisme contraignant comparable à celui qui s'applique aux entreprises qui ne respectent pas l'obligation d'emploi de personnes handicapées. Il faut reconnaître que, faute de contrainte, les dispositifs existants pourtant forts nombreux, tant en droit interne qu'à l'échelle européenne, n'ont pas produit les effets escomptés. Aussi, j'ai présenté avec mon groupe un amendement tendant à ce que les entreprises qui manquent à leurs obligations soient sanctionnées financièrement. En outre, je regrette que la loi n'aborde pas la question du temps partiel subi. Souvent imposé et facteur de précarité, il est une des causes des écarts de rémunération entre les femmes et les hommes. J'ai donc défendu deux amende-

ments visant à réduire ce temps partiel subi. S'ils n'ont pas été adoptés, j'ai toutefois obtenu que la ministre déléguée à la Cohésion sociale et à la parité, Catherine Vautrin, s'engage solennellement à consulter les partenaires sociaux sur ce thème et à confier au Conseil Economique et Social une mission d'expertise sur le sujet.

## Pourquoi avez-vous voté ce texte ?

Au groupe UC-UDF, nous nous sommes prononcés en faveur du projet de loi pour laisser aux avancées qu'il contient une chance de changer le quotidien professionnel des femmes. Mais nous serons très attentifs à la manière dont la loi sera appliquée.



*Adopté en première lecture par l'Assemblée nationale et le Sénat, ce projet de loi doit être examiné à l'automne en deuxième lecture.*

## Parité dans les exécutifs locaux

Lors de la réunion "Rencontre autour de la parité", organisée à Clères par Catherine Morin-Desailly le 18 mai dernier, les élus présentes ont eu l'occasion d'échanger avec Jacqueline Gourault, 1<sup>ère</sup> Vice-présidente de l'Association des Maires de France (AMF) et Sénateur du Loir-et-Cher, sur les questions de parité politique. Pistes de réflexion sur l'engagement et la place des femmes dans la vie publique locale et propositions sur la parité ont été débattues, faisant appel à l'expérience de chacune des participantes.

En écho aux "Etats généraux de la démocratie locale et de la parité" qui se sont tenus au Sénat le 7 mars 2005, Catherine Morin-Desailly a consulté, par questionnaire, les élus de la Seine-Maritime sur la parité au sein des exécutifs locaux. Si les femmes sont entrées en force dans les conseils municipaux en 2001, elles ne sont pourtant que 98 à exercer les fonctions de maires sur les 745 que compte la Seine-Maritime (soit 13 %) et elles sont très majoritairement à la tête de petites communes. Ce chiffre, conforme aux résultats nationaux, confirme que l'espace public reste largement un monde d'hommes. Les résultats du questionnaire montrent bien que la féminisation des conseils municipaux, consécutive à l'application en 2001 de la loi sur la parité, ne s'est pas traduite, pour autant, par un exercice accru des fonctions de maire ou d'adjointe par les femmes. Si une majorité de femmes a estimé que la législation sur la parité avait eu des effets bénéfiques en terme de mixité politique, elle n'a pas levé les difficultés rencontrées par les femmes pour accéder aux postes de responsabilité. Les participantes à la réunion de Clères ont insisté sur les obstacles d'ordre matériel et "culturel" qui se traduisent par un manque de confiance en leurs capacités et qui freinent leur participation à la vie publique. Celles

qui s'engagent dans la vie politique sont obligées de mener de front une double voire une triple vie entre exercice de leur mandat électif, charges familiales et activité professionnelle. C'est pourquoi, avec les femmes élues du département, Catherine Morin-Desailly a estimé qu'une meilleure représentation politique des femmes dans les exécutifs locaux passe d'abord par l'amélioration des conditions matérielles d'exercice des mandats électifs locaux.

### Quels sont les obstacles à la participation des femmes à la vie publique ?

Manque de temps (charges familiales, travail...)

54 %

Manque d'intérêt

37 %

Manque de confiance (en soi ou des autres)

19 %

Sentiment d'être trop âgée

7 %

Mentalités difficiles à changer

5 %





© ARNAUD BERTÉREAU

Gargoille du temple de Saint-Eloi à Rouen

## Patrimoine historique en Haute-Normandie :

### Catherine Morin-Desailly interpelle le ministre la Culture

**F**ace à l'arrêt de nombreux chantiers de restauration de Monuments historiques en Haute-Normandie pendant l'été, Catherine Morin-Desailly, renouvelant ses inquiétudes exprimées lors de l'examen du budget pour 2005, a alerté Renaud Donnedieu de Vabres, ministre de la Culture, sur la baisse et le gel des crédits alloués à la restauration du patrimoine historique depuis 2003. Elle regrette vivement l'interruption de ces financements qui fragilise les entreprises de ce secteur. Suite à la mobilisation des élus et des professionnels, le ministre de la Culture a annoncé, le 7 septembre dernier, un rallonge budgétaire de 10 millions d'euros, dont 2 millions alloués aux opérations de restauration en Haute-Normandie. Toutefois, seule une politique volontariste et continue en faveur du patrimoine permettra dans les prochaines années, non pas de gérer la pénurie, mais de sortir de la crise dans laquelle se trouve ce secteur.

### INAUGURATION PAR FRANÇOIS BAYROU DE LA PERMANENCE UDF LE LUNDI 13 AVRIL 2005

*"Quinze mètres de façade ! Une permanence qui préfigure l'ouverture et l'écoute de l'UDF et de ses parlementaires".* C'est en ces termes que François Bayrou a inauguré la permanence de Catherine Morin-Desailly, le 13 avril dernier à Rouen, locaux qu'elle partage avec la fédération départementale de l'UDF.

Catherine Morin-Desailly en compagnie de François Bayrou, président de l'UDF, Pierre Albertini, député-maire de Rouen et Jean-Louis Bourlanges, député européen, lors de l'inauguration de la permanence de l'UDF 76



Le 5 octobre dernier, Catherine Morin-Desailly s'est associée à la conférence organisée par le Mouvement européen sur "les enjeux et priorités de la présidence britannique de l'Union européenne" en présence de Sir John Holmes, Ambassadeur de Grande-Bretagne. L'accueillant en tant qu'adjointe au Maire de Rouen, chargé de la Culture et des Relations internationales, et membre du groupe d'amitié sénatorial France / Royaume-Uni, elle a réaffirmé la nécessité de relancer le processus de construction d'une Europe politique.



Une question sur le Sénat, une interrogation  
à propos d'un projet de loi, une visite à organiser ?  
Envoyez un courriel à : [c.morin-desailly@senat.fr](mailto:c.morin-desailly@senat.fr)

### COORDONNÉES DE CATHERINE MORIN-DESAILLY

#### PERMANENCE DE SEINE-MARITIME

8 bis, rue Alsace-Lorraine – 76000 Rouen  
Tél. : 02 35 15 38 30 – Fax : 02 35 71 14 85  
[cmorin@rouen.fr](mailto:cmorin@rouen.fr)

Assistants : Clarisse BOQUET - Olivier PREVOST

#### AU SÉNAT

15, rue de Vaugirard - 75291 Paris cedex 06  
Tél. : 01 42 34 29 95 - Fax : 01 42 34 40 42  
[c.morin-desailly@senat.fr](mailto:c.morin-desailly@senat.fr)

Assistant : Stéphane HÉLIÈRE